



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA MANCHE

Direction des libertés publiques, de la réglementation et de l'environnement
Bureau de l'environnement, de l'urbanisme et du cadre de vie

Affaire suivie par Mme FILATRE

Tél. 02.33.75 47 42 - FAX : 02.33.75 47 40

SAINT-LO, le 12 octobre 2007

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT
SAINT-LO
15 OCT. 2007
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT
DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

BORDEREAU D'ENVOI

à

- M. le président de la société Ouest-Nettoiemnt
- M. le Maire de Condé-sur-Vire
- M. Le Directeur départemental de l'équipement
- M. le Directeur départ. de l'agriculture et de la forêt
- M. le directeur départ. des affaires sanitaires et sociales
- M. le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement – Hérouville-St-Clair
- S.I.D.P.C.

<i>NOMBRE DE PIÈCES</i>	<i>DESIGNATION</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
	<p>Installation de stockage de déchets inertes à Condé-sur-Vire</p> <p>Arrêté modificatif à l'arrêté d'autorisation du 5 octobre 2007</p> <p>Annexe 1 à joindre à l'arrêté d'autorisation</p>	



PREFECTURE DE LA MANCHE

Direction des libertés publiques, de la réglementation et de l'environnement
Bureau de l'environnement, de l'urbanisme et du cadre de vie
n° 07-970

ARRETE MODIFICATIF
Commune de Condé-sur-Vire
Installation de stockage de déchets inertes

LE PREFET DE LA MANCHE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'environnement et notamment son article L. 541-30-1,

VU le décret n° 2006-302 du 15 mars 2006 pris pour l'application de l'article L. 541-30-1 du code de l'environnement relatif aux installations de stockage de déchets inertes,

VU l'arrêté préfectoral n° 07-949 du 5 octobre 2007 autorisant la Société Ouest-Nettoisement à exploiter à Condé sur Vire, une installation de stockage de déchets inertes,

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Manche,

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 07-949 du 5 octobre 2007 autorisant la Société Ouest Nettoisement à exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur la commune de Condé-sur-Vire au lieu-dit "Belmour", est modifié comme suit :

Article 3 :

L'exploitation est autorisée pour une durée de 6 années à compter de la notification du présent arrêté.

Pendant cette durée, les quantités de déchets admises sont : 44 500 tonnes de déchets inertes (hors déchets d'amiante lié à des matériaux inertes).

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture, le maire de Condé-sur-Vire, le directeur départemental de l'équipement, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Saint-Lô, le 11 OCT. 2007
Pour le Préfet,
La secrétaire générale,

Christine BOEHLER

Copie certifiée conforme à l'original et transmise à :

M. le président de la société Ouest-Nettoiemnt - Rue de la Haie au Blanc - 14370 MOULT

M. le maire de CONDE SUR VIRE

M. le directeur départemental de l'équipement - SAINT-LO

M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt - SAINT-LO

M. le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales - SAINT-LO

M. le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement - Citis le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR

**M. le chef du service interministériel de défense et de la protection civile
S/C. de M. le directeur de Cabinet**

RAA

*SAINT-LO, le 11 OCT. 2007
Pour le Préfet,
l'Attaché de préfecture
Chef de bureau délégué,*

Daniel MOREL

